



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

FICHE de CALCUL des DROITS d'HOMOLOGATION

Pour des TOURNOIS à cadence lente.

Ce document, avec le chèque des Droits d'homologation à l'ordre de la F.F.E., doit être expédié avec le rapport technique du tournoi à la

Fédération Française des Echecs, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines Cedex

Les droits d'homologation s'élèvent à 7% du montant total des inscriptions pour les tournois homologués. Pour les tournois fermés à normes de titre international, ceux qui sont organisés en partenariat avec la F.F.E. sont exonérés de droits, les autres ont des droits d'homologation fixes :

150 €uros pour un tournoi de Maîtres – 300 €uros pour un tournoi de Grands Maîtres.

Nom de l'événement :

Numéro d'homologation FFE:

Date(s) de l'événement : du au

Lieu (commune, département, ligue) :

Nom, prénom et coordonnées de l'organisateur :

.....

TOURNOI OPEN SUISSE : Calcul du montant total des inscriptions

	Nombre	Montant	Total
Seniors Plein tarif	x	=	
Seniors Tarif réduit	x	=	
Séniors Tarif supplément	x	=	
Jeunes (-20ans) Plein tarif	x	=	
Jeunes (-20ans) Tarif réduit	x	=	
Jeunes (-20ans) Tarif supp	x	=	
Invités	x	=	
Totaux		x	7 %
Droits d'homologation :			=

AUTRES TOURNOIS

Toutes Rondes, Matchs ou Eliminations

Total des Inscriptions

X 7 % =

Ou Tournoi à Norme de MI

Fixe 150 €

Ou Tournoi à Norme de GMI

Fixe 300 €

Partenariat F.F.E.

Montant =
Exonération

Droits d'homologation

Total =

Fait à.....

Le

Signature de l'arbitre

Signature de l'organisateur